Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/……/A.N/2019

360

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES

L'Office Burundais des Recettes rappelle aux contribuables que la période de déclaration et de paiement de l'Impôt sur les Revenus Locatifs, exercice comptable 2018 qui a commencé le 2 janvier se clôturera le 30 mars 2019.

Un nouveau formulaire de déclaration et ses annexes, sont disponibles sur le site web de l'OBR : www.obr.bi et à tous les bureaux de l'OBR.

Il est rappelé aux redevables de l'impôt sur les revenus locatifs que les arriérées de cet impôt doivent être régularisées dans les plus brefs délais, et qu'une amande de 50% est appliquée sur le montant de l'impôt non déclaré dans les délais légaux.

Fait à Bujumbura, le 28/01/**2019**

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA